

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal  
Séance du 15 février 2024

DÉLIBÉRATION N° 020/2024

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL - 70 ANS APRÈS L'APPEL DE  
L'ABBÉ PIERRE, PRÉSERVER LA LOI SRU

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quinze février à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 9 février 2024.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Desgranges, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Jéhan (pouvoir à M. Faës), Mme Gallais (pouvoir à Mme Coirier), Mme Leray (pouvoir à M. Audubert), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa)

**Absents non excusés :**

M. Le Forestier, conseiller municipal

Loïc Chusseau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

### **OBJET : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL - 70 ANS APRÈS L'APPEL DE L'ABBÉ PIERRE, PRÉSERVER LA LOI SRU :**

**Mme Martine Métayer** donne lecture de l'exposé suivant :

« Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée... Chaque nuit, ils sont plus de deux mille recroquevillés sous le gel, sans toit, sans pain, plus d'un presque nu. »

Il y a 70 ans, l'Abbé Pierre dénonçait dans ce fameux appel les conséquences de la crise du logement sur les individus, et l'horreur de l'absence de solutions d'urgence. En réponse, le gouvernement lançait alors un grand plan pour construire plus de 2,5 millions de logements en France.

Aujourd'hui, à nouveau, le pays connaît une crise du logement de grande ampleur. Nombreux sont les habitantes et habitants qui dorment dans leur voiture ou sous une tente. Nombreux sont également celles et ceux qui n'ont d'autres choix que de s'éloigner de leur lieu de travail pour se loger. La France compte 330 000 personnes sans domicile. 600.000 ménages vivent dans des logements indignes. 2,6 millions de ménages attendent un logement social. Cette crise touche aussi les enfants, parmi lesquels le nombre de sans-abri atteint aussi de nouveaux records. Selon l'UNICEF près de 3000 enfants, dont près de 700 de moins de 3 ans, sont refusés en France chaque jour par le 115. Le soir, après l'école, ils n'ont aucun endroit où aller.

Des collectifs d'enseignants et de parents d'élèves, des associations, des citoyennes et citoyens, des parlementaires et élus locaux multiplient des actions pour interpeller sur cette tragédie. Sur la Métropole, et à Rezé, nous sommes aussi concernés. Notre commune compte 890 familles vivant dans des logements trop petits au regard des critères de décence et près de 2000 familles en attente d'un logement social.

Toutes les problématiques liées au logement sont imbriquées, et dépendent d'une seule et même variable : la construction.

Lorsque les constructions cessent, la concurrence pour accéder à un logement s'accroît, et les plus précaires en sont les premiers exclus. Pire encore, lorsque la construction de logements sociaux cesse, les hébergements d'urgence saturent, et les sans-abris sont laissés sans solution. En 2023, seuls 82 000 logements sociaux ont été produits dans notre pays. C'est historiquement bas, et c'est catastrophique.

Alors que la « bombe sociale du logement a explosé » selon les mots de la Fondation Abbé Pierre, quelle est cette fois la réponse de l'État ? Ni grand plan, ni obligations nouvelles de constructions, ni financements dédiés.

Bien au contraire : le gouvernement choisit d'affaiblir l'article 55 de la loi SRU en allégeant les sanctions sur les communes qui ne respectent pas l'obligation de 25 % de logements sociaux. Ce détricotage de la loi SRU présenté dans la déclaration de politique générale du 1er ministre nous indignent autant qu'il nous inquiète. Comment croire que les municipalités réticentes à construire en feront davantage avec un cadre légal assoupli ? Cette décision, en décalage total avec les besoins, témoigne d'une démarche de destruction du modèle de logement social. Elle s'ajoute à un retrait progressif de l'État sur ces questions, alors que l'effort public pour le logement n'a jamais été aussi faible : il ne représente plus que 1,6 % du PIB, contre 2,2 % en 2010.

Nous avons besoin de logements accessibles pour toutes et tous, et l'Etat doit prendre ses responsabilités pour le garantir. Réunis en séance plénière le 15 février 2024, les élu.e.s du Conseil municipal de Rezé demandent en conséquence au gouvernement :

- De soutenir plus fortement les maires qui portent des politiques foncières volontaristes, tout en maintenant une contrainte sur les communes qui refusent d'agir ;
- De réaffirmer les ambitions pour le logement social en augmentant les financements dédiés et en soutenant concrètement les bailleurs sociaux ;

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

- D'augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence pour mettre à l'abri les personnes à la rue et de débloquer les moyens indispensables pour que l'accompagnement social nécessaire soit garanti ;

Il est demandé aux élus du conseil municipal d'approuver ce vœu.

**Le conseil municipal,**

Vu l'avis de la commission des vœux du 13 février 2024.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve ce vœu

Le secrétaire de séance,  
Loïc Chusseau



La maire,  
Agnès Bourgeois

